

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13574**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Langues étrangères appliquées Spécialités Anglais, Allemand, Espagnol

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Perpignan Via Domitia, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales, 136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction, 120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire d'une licence de Langues Etrangères Appliquées peut prétendre à des emplois dans des champs professionnels très diversifiés au sein desquels il peut mettre en œuvre les compétences suivantes :

Maîtrise à l'écrit et à l'oral de deux langues étrangères au niveau C2 et d'une langue étrangère au niveau B1, avec une spécialisation dans les domaines du langage de la culture, de la presse, de l'économie et de l'entreprise. Les points forts sont la compréhension et la transmission d'informations écrites et orales en langues étrangères et la rédaction de courriers en langues étrangères; la traduction de textes et de discours vers la langue étrangère ou vers le français et la réalisation de supports de communication écrits en français et en langue étrangère; l'élaboration d'un produit et le suivi documentaire des dossiers en français et en langue étrangère. Vente et achat d'un produit selon les règles et pratiques commerciales et culturelles propres aux pays étrangers correspondant aux langues étudiées en utilisant les nouvelles technologies de l'information.

Les compétences du diplômé se situent dans trois domaines différents et complémentaires.

Premièrement, dans le domaine des compétences transversales générales, deuxièmement dans le domaine linguistique et culturel et troisièmement dans le domaine de la gestion d'entreprise.

Le diplômé sait travailler de manière autonome, élaborer des projets et établir des priorités. Il sait adopter une approche pluridisciplinaire et faire preuve de capacités d'abstraction. Il sait s'adapter au travail en équipe.

Dans le domaine linguistique et culturel, il maîtrise deux langues étrangères au niveau C2 et une langue étrangère au niveau B1 et possède une connaissance approfondie des aspects culturels, politiques et économiques des pays étudiés. Dans ce domaine, il sait comprendre et analyser un texte ou un discours, le restituer en français ou en langue étrangère et rechercher et compléter la documentation nécessaire à la compréhension du sujet. Il sait mettre en contact des entreprises ou autres structures professionnelles culturellement et linguistiquement différentes et assurer dans cette situation particulière les flux des informations. Il sait assurer les contacts avec des interlocuteurs de l'entreprise et les médias en français et en langue étrangère ; par ailleurs, il est à même d'accueillir, de renseigner et de conseiller une clientèle diverse et originaire de pays étrangers.

Dans le domaine des compétences en rapport avec la gestion d'entreprise, le diplômé sait effectuer une recherche d'information, préciser l'objet de la recherche, identifier les modes d'accès, analyser la pertinence, expliquer et transmettre. Pour la mise en œuvre du projet, il est capable de définir les objectifs et le contexte, de réaliser et d'évaluer l'action. Il sait réaliser une étude, poser une problématique, construire et développer une argumentation, interpréter les résultats, élaborer une synthèse et proposer des prolongements.

Il est en mesure de collecter et d'analyser les informations internes et externes qui se rapportent au marché d'un produit et à son environnement économique et culturel, puis de proposer les plans d'action commerciale pour ce produit : cibles à atteindre, prix de vente, circuit de distribution, campagne de communication, argumentaire, actions promotionnelles. Il connaît les particularités techniques de base des domaines juridique, commercial, politique et économique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Traduction, interprétation, industrie des langues, métiers de la culture, publicité, journalisme, édition, communication, relations publiques, documentation, tourisme, hôtellerie, restauration, relations internationales, négociation internationale, commerce international, import-export, affaires et commerce, marketing, vente, agro-alimentaire et grande distribution, transports, logistique, administration d'entreprise, secrétariat et direction, comptabilité, gestion financière, assurances, banques, courtage, bourse, télécommunications, administration.

Traducteur, Assistant/Assistante export, Assistant/Assistante marketing, Assistant/Assistante de direction, Rédacteur trilingue, Responsable d'agence de voyages, Journaliste d'entreprise/Attaché(e) de presse.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

E1106 : Journalisme et information média

M1604 : Assistantat de direction

G1303 : Vente de voyages

M1707 : Stratégie commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Cette licence est accessible aux détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et elle est conforme au système Européen. Il s'agit d'une formation universitaire validée par 180 crédits ECTS. Elle se déroule sur 6 semestres de 30 ECTS chacun, soit environ 650 heures de travail (encadré et personnel) par semestre. Elle favorise la mobilité des étudiants en leur permettant de valider un ou deux semestres dans une université d'un des pays des langues étudiées et leur professionnalisation par le biais du stage obligatoire en fin de licence.

La licence correspond à 30 UE et comporte 6 semestres d'une durée de 12 semaines de cours chacun. L'enseignement est assuré sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP). Environ 2/3 des unités d'enseignement (UE) sont consacrées à l'étude de deux langues étrangères et des institutions, ainsi que des cultures, civilisations et mentalités des pays concernés ; les autres enseignements contribuent à une solide formation pluridisciplinaire (gestion, économie, comptabilité et droit) et au développement de compétences transversales (français, informatique, préparation à la vie professionnelle). Une UE par semestre permet l'apprentissage d'une troisième langue vivante.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		100% enseignant(e)s
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Jury 60% d'enseignants et 40% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Quatre accords de reconnaissance mutuelle des UE prévoyant des doubles diplômes sont en préparation avec la Faculté des Sciences Economiques et de l'Entreprise de Gérone, les Facultés de Traduction et Interprétation des universités barcelonaises Pompeu Fabra et UAB et la Faculté de Romanistique de l'université Humboldt de Berlin. Les accords seront opérationnels pour la rentrée 1010-1011.

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif à la licence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :